

## **Les obstacles à l'acceptation de normes nouvelles : l'apport du *Principe responsabilité* à une éthique de l'environnement**

Par Daniel Schulthess

[www.contrepointphilosophique.ch](http://www.contrepointphilosophique.ch)

Rubrique Ethique

Octobre 2004

### Introduction

Dans son ouvrage *Le Principe responsabilité*, Hans Jonas développe les grandes lignes d'une éthique centrée sur un principe et tenant compte des conditions que la vie humaine instaure à l'heure d'un développement sans précédent dans l'histoire en termes scientifiques, techniques, industriels et démographiques. Le philosophe entreprend de méditer sur les nouvelles possibilités qui surviennent sans cesse pour l'action humaine, d'en déterminer les bons et les mauvais aspects pour enfin les éclairer sous l'angle éthique. D'où cet essai, comme l'indique le sous-titre du livre, d'« une éthique pour la civilisation technologique », qui énonce de nouvelles normes pour la conduite humaine, plus étendues, plus englobantes. Aux yeux de Hans Jonas, les grandes synthèses de la pensée éthique jusqu'ici disponibles dans notre horizon intellectuel sont dépassées. Elles ne permettent pas de se prononcer sur des questions centrales de notre époque. Elles se confinent notamment à un horizon temporel étroit et empêchent de juger ce qui se passe, éthiquement parlant, dans un horizon temporel plus distant et dans un cadre où les conséquences des actions, parfois très lointaines, interviennent davantage. Cela étant, l'auteur veut rompre avec les présupposés des morales traditionnelles : contemporanéité des agents et des patients et réciprocité des normes éthiques. De sa démarche, il dégage un nouvel impératif catégorique qui dépasse ces restrictions désormais inappropriées. Voici comment il l'énonce :

« Inclus dans ton choix présent, comme co-objet de ton vouloir, l'intégrité future de l'homme. » (*das Prinzip Verantwortung*, – dès après *PV-*, p. 36)

Nous pensons que Hans Jonas a su articuler remarquablement toute une série de problèmes que nous rencontrons aujourd'hui et que l'éthique philosophique doit affronter plus hardiment. Il a attaqué efficacement les tentatives de fuite devant ces problèmes en soulignant les facilités de l'utopie scientifique, technique et industrielle, voire de l'utopie sociale. C'est sur cet arrière-fond que se définit le propos de notre exposé. Celui-ci consiste en un exercice intellectuel mené dans la seule perspective de l'éthique de l'environnement, qui reste bien entendu plus étroite que la démarche du *Principe responsabilité*. Après avoir décrit plusieurs difficultés caractéristiques que rencontre cette éthique, nous nous interrogerons sur l'inspiration que nous pouvons tirer du livre pour y répondre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier les participants au colloque Hans Jonas de Clermont-Ferrand (2001) pour leurs observations avisées, et Mmes Catherine Loetscher et Johanne Lebel pour leur examen critique de notre manuscrit. Bien entendu, les limites et les faiblesses du présent exposé nous restent entièrement imputables.

## L'adoption de devoirs en matière d'environnement

A titre d'illustration, nous nous arrêterons sur un cas particulier dans le vaste complexe des questions relatives à l'environnement naturel. Nous retenons une proposition normative typique de ce contexte :

« Il faut limiter les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dues aux activités humaines. »

Nous tenons une telle proposition pour emblématique de bien d'autres qui concerneraient le recours aux ressources naturelles les plus diverses : occupation des sols, biodiversité, etc. – la liste pourrait hélas être longue. Notre point de vue sera le suivant : nous considérons que cette proposition doit avoir dans les conditions actuelles un impact sur la conduite humaine. Certes, elle fait déjà l'objet d'une reconnaissance officielle et elle débouche sur des négociations extrêmement serrées. Mais, encouragé par Hans Jonas, nous la traitons comme l'énoncé d'un devoir moral et nous mettons en quête d'agents concernés par ledit énoncé. Dans cette quête, nous nous intéressons aux difficultés qu'il rencontre sur le chemin de son adoption. Par *adoption*, nous entendons que l'énoncé est tenu par des agents comme les liant eux-mêmes à titre moral dans leur conduite<sup>2</sup>. Cela ne veut pas dire encore que ces agents agissent en conformité avec cette proposition normative. Ils peuvent échouer à se maîtriser eux-mêmes : c'est le fameux phénomène de l'*akrasia* qu'Aristote a cherché à expliquer dans le livre VII de l'*Ethique à Nicomaque*. Ou bien encore le devoir « adopté » est-il contrebalancé par un autre devoir plus pressant. Mais nous négligerons ces éventuels obstacles supplémentaires pour nous concentrer sur ceux qui les précèdent. Voici les quatre difficultés que nous étudierons :

- I. le caractère hypothétique, donc dérivé, secondaire, du devoir considéré ;
- II. l'externalité de l'effet que l'on cherche à éviter par rapport aux intentions ;
- III. les phénomènes de seuil, particulièrement importants ;
- IV. l'incertitude des effets.

Après avoir décrit ces difficultés, que nous pourrions appeler « structurelles », nous nous demanderons dans chaque cas comment la perspective nouvelle introduite par Hans Jonas est susceptible d'y répondre. Certes elle ne pourra pas annuler des difficultés qui sont bien réelles ; mais, croyons-nous, elle devra aider à les surmonter. Nous examinerons donc comment elle les intègre dans la réflexion éthique, et comment elle prépare à ce titre l'adoption de nouveaux devoirs, comme celui que nous envisageons plus haut. Nous ne pensons pas que cet examen appartienne seulement à la partie appliquée de l'éthique<sup>3</sup>, car il s'intègre pleinement à la problématique qui, chez le philosophe, motive le renouvellement de la question de l'impératif catégorique.

### Première difficulté : les rapports de cause à effet

Des exemples comme celui qui précède imposent une division des devoirs en devoirs catégoriques et devoirs hypothétiques. Cette division découle de l'intervention, dans l'appréciation morale, de rapports de cause à effet, et de l'idée que le devoir peut se fonder ou bien sur ce qui est donné immédiatement avec la réalisation de l'action, ou bien sur des effets

---

<sup>2</sup> David Wiggins utilise à cet égard une formule qui a retenu notre attention. Selon lui, une description plutôt poignante de la dégradation des paysages de l'Angleterre rurale du fait de l'agriculture industrielle « adresse une revendication à notre raison pratique » (« it makes a claim upon our practical reason », D. Wiggins, 2000, p. 6).

<sup>3</sup> Hans Jonas annonce une partie appliquée de l'éthique dans *Le Principe responsabilité* (PV, p. 10) ; l'application est donnée avec son autre ouvrage, *Technik, Medizin und Ethik* (cf. TME, p. 9), et cela principalement dans le domaine médical (TME, p. 13).

plus ou moins lointains de l'action elle-même. Dans le premier cas, nous parlerons de *devoirs catégoriques* (c'est ce que l'action même réalise qui fonde le devoir), dans le second, de *devoirs hypothétiques* (ce n'est pas ce que l'action elle-même réalise qui fonde le devoir, mais un effet de ce que l'action réalise). La distinction donnée ici n'est pas tout à fait celle de Kant<sup>4</sup>. Pour des raisons qui lui sont propres, Kant pensait que les effets qui fondent le devoir, dans les impératifs hypothétiques, sont dépourvus de signification morale. C'est ce que nous contestons ici, et nous estimons que Hans Jonas le conteste avec nous (*PV*, p. 91). Si son éthique se fonde sur un impératif catégorique, d'autres impératifs, hypothétiques, se greffent sur le premier en étant investis d'une signification de même teneur morale. La reconnaissance des devoirs hypothétiques, dérivés, secondaires, se heurte cependant à des obstacles spécifiques. Où la difficulté se trouve-t-elle donc ? Nous la localisons ainsi : l'adoption d'impératifs hypothétiques dépend de la connaissance de rapports de cause à effet et de l'intégration de la connaissance de ces rapports dans la délibération (cf. *PV*, p. 28). Que nous devions nous montrer bienveillants envers les autres, cela constitue un devoir qui s'impose à nous immédiatement, mais qu'il y ait lieu pour cela de limiter nos émissions de CO<sub>2</sub> – au sens d'un devoir de même teneur morale –, il y a là un pas difficile à franchir. Spontanément, nous pensons même qu'il y a quelque chose de futile à penser ainsi – futilité qui apparaît directement à la juxtaposition de tels exemples. La vigueur de nos éloges et de nos blâmes, tels qu'ils se présentent ordinairement, est proportionnée à cette différence communément admise. Les rapports de cause à effet agissent à la façon d'un puissant filtre moral.

### Deuxième difficulté : l'externalité

La deuxième difficulté est assez proche de la précédente. Le phénomène que nous prenons en considération ici – l'émission de CO<sub>2</sub> du fait des activités humaines – reste externe à toutes les intentions qui habitent les agents et par lesquelles ils tendent à poser des actions. La production de CO<sub>2</sub> est systématiquement un effet latéral d'actions répondant aux intentions réalisées chez les agents. Tellement latéral, en fait, qu'aucune intention n'enveloppe jamais une telle conséquence. Le point qui nous occupe ici présente des similitudes avec la notion d'externalité telle que les sciences économiques la définissent : on appelle *externalités* des gains et des pertes entraînés par une activité économique, mais ne figurant pas dans la comptabilité des agents économiques concernés<sup>5</sup>.

La difficulté, c'est que l'effet externe à l'intention est difficilement intégré dans la représentation de l'action qui intervient dans la délibération. Rien, dans la formation des intentions, ne le prédestine à y être thématiquement et intégré. Un effort délibératif particulier est nécessaire<sup>6</sup>.

### Troisième difficulté : les effets de seuil

Dans la plupart des problèmes d'environnement, nous rencontrons des effets de seuil extrêmement marqués. C'est que dans leur rapport à la nature, les activités humaines n'ont pas d'impact notable lorsqu'elles sont considérées isolément. Elles sont indifférentes, ou peut-être même localement favorables. Mais une fois les effets des activités individuelles agrégés massivement, les impacts négatifs se réalisent ou deviennent possibles. Du fait des effets de

---

<sup>4</sup> Voir les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, section II, Akad. IV, p. 414 et s.

<sup>5</sup> La définition de l'externalité fait l'objet d'un débat interne aux sciences économiques. Cf. Cornes et Sandler (1986).

<sup>6</sup> Nous ne voulons pas dire que cette intégration doit être elle-même exclusivement de nature économique. Sur cette importante question, voir les réflexions très opportunes de D. Wiggins (2000).

seuil, il subsiste des lacunes dans le devoir moral : il n'est pas généralisable en toutes circonstances.

Certes la pensée morale a dû faire face antérieurement à des difficultés analogues. Prenons la notion des devoirs imparfaits, selon la distinction que fait Kant entre les devoirs. A la différence des devoirs parfaits (comme « sois véra ») qui peuvent toujours être suivis sans apparition d'une authentique impossibilité, les devoirs imparfaits (« sois bienveillant, secourable à l'égard d'autrui ») ne peuvent pas toujours être suivis<sup>7</sup>. En effet, en posant quelques conditions réalistes (finitude de nos ressources, niveau plancher où nos ressources nous permettent d'être secourable, disponibilité indéfinie des occasions de nous montrer secourable), nous ne pouvons pas être secourable dans toutes les occasions où cela serait possible. Se montrer non secourable dans certaines circonstances ne pose pas toujours de problème moral authentique. Par suite, les devoirs imparfaits ne sont pas convertibles en droits que posséderait l'autre partie : nul ne peut se prévaloir d'un droit à notre bienveillance dans des circonstances données. Les devoirs imparfaits sont donc plus difficiles à adopter que les devoirs parfaits, ils posent des problèmes particuliers (« quand y a-t-il lieu d'être bienveillant ? »). Mais la difficulté qu'ils recèlent – l'existence de « trous » – est encore plus aiguë dans le cas des effets de seuil, sans doute en raison de la superposition avec les autres difficultés évoquées ici.

Ajoutons que la question des effets de seuil ne se pose pas seulement sur un plan physique au sens large, mais aussi sur un plan perceptuel : les effets négatifs ne se donnent guère à percevoir dans un rapport manifeste avec leurs causes. Ce dernier point est important, à l'évidence, pour la pensée morale commune : là où aucun effet n'est perceptuellement décelable à moins que ne se réalise une agrégation massive des effets latéraux des actions, l'urgence d'interrompre l'action est d'autant plus réduite.

Du fait que le seuil de réalisation des impacts négatifs est souvent très élevé, la problématique des dommages environnementaux se détourne volontiers des personnes physiques et s'oriente le plus souvent vers les macro-agents : grandes entreprises, établissements industriels, infrastructures étatiques, etc. Ceux-ci nous donnent l'occasion de saisir sur le vif les impacts négatifs sur l'environnement. Mais un peu de réflexion montre que ces macro-agents ne sont que les confluents de l'action indéfiniment ramifiée des agents individuels. Dans l'esprit du public, cependant, la force de cette réflexion s'estompe pour une raison sur laquelle il convient de s'arrêter un instant et qui relève du droit de la responsabilité civile génératrice de droits à compensation et réparation. Le droit de la responsabilité civile a connu une évolution profonde depuis un siècle environ. Traditionnellement, c'est d'une faute avérée que dépendait la responsabilité civile. Dans le contexte de l'industrialisation massive cependant, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une nouvelle forme de responsabilité, fondée sur la seule instauration des risques, et donc sans faute avérée, s'est révélée indispensable<sup>8</sup>. Ce développement, occasionné par des problématiques sociales d'une grande importance dans le cadre de la société industrielle, prédestine les macro-agents à être porteurs de responsabilité. Le déplacement que nous venons d'évoquer affecte fortement, croyons-nous, les problématiques touchant à l'environnement. La sensibilité publique, dans ce domaine, se tourne vers les centrales nucléaires, les compagnies pétrolières, etc.<sup>9</sup> C'est une sorte de réponse à la difficulté des

---

<sup>7</sup> Voir *Métaphysique des mœurs* (1797), *Doctrine de la vertu*, Introduction § VII, Akad. VI, p. 390.

<sup>8</sup> Cf. G. Martin (1990).

<sup>9</sup> La sociologie de Ulrich Beck porte sur les confrontations des macro-agents avec les sociétés dans lesquelles ils s'insèrent (U. Beck, 1986). Elle illustre très bien les mérites et les limites d'une problématique sociale fondée sur les macro-agents : les mérites, dans la mesure où des confrontations sans nombre existent en effet sur un terrain

seuils, mais une réponse elle-même problématique, car davantage juridique et socio-économique que fondée sur les véritables processus naturels qui entrent en jeu dans une perspective d'éthique de l'environnement.

#### Quatrième difficulté : l'incertitude

Une autre difficulté, qui peut être décrite très brièvement, tient à la dimension de l'incertitude. Celle-ci se superpose au caractère synthétique du rapport action-effet (cf. la première difficulté ci-dessus). Du fait que de longues chaînes causales sont impliquées, nous pouvons être dans l'ignorance sur leur existence.

La difficulté « morale », c'est alors qu'un effet incertain nous préoccupe beaucoup moins qu'un effet certain. L'incertitude nous laisse une marge, une espérance d'issue heureuse : nous pourrions « avoir de la chance » et ainsi, sans avoir fait d'efforts particuliers, éviter les désastres envisagés.

#### Hans Jonas vient-il à notre secours ?

Du fait de toutes ces difficultés, les problèmes environnementaux sont laissés en friche par la pensée morale. Dans les cas favorables, ils sont délégués à l'action administrative et industrielle. Ce délaissement empêche que les individus reconnaissent dans leur pensée et leur action des injonctions du type « il faut limiter les émissions de CO<sub>2</sub> » comme des devoirs qui les lieraient et devraient influencer leur action. Cela nous semble grave, et il nous paraît urgent de remédier à ces difficultés, de les dépasser dans l'action quotidienne et aussi dans la pensée philosophique, restée peu élaborée dans ces domaines. Nous posons alors la question suivante : Hans Jonas vient-il à notre secours ? Ou plutôt, vient-il au secours de l'adoption, par les agents concernés, de conduites inspirées par des propositions qui répondraient aux nombreux et graves problèmes environnementaux auxquels nous sommes confrontés ? Et du reste, que veut dire « surmonter ces difficultés » ? Celles-ci sont bien réelles, il ne s'agit pas de les nier, mais bien d'entrer dans une forme d'argumentation voire de rhétorique qui aura pour conséquence qu'en dépit des difficultés que nous avons décrites, les devoirs de l'éthique de l'environnement seront perçus comme tels par chacun. Tel est ici l'objet de notre réflexion.

#### Première difficulté : le savoir causal

Hans Jonas nous aide-t-il à surmonter cette première difficulté ? C'est évidemment l'un des grands thèmes de son livre. Depuis un siècle environ, nous nous trouvons dans une situation humaine complètement nouvelle, dont le philosophe donne une judicieuse analyse. Il explique opportunément pourquoi un savoir étendu sur les rapports de causes à conséquences aurait été tout à fait superflu dans des étapes antérieures de la pensée morale de l'humanité, et pourquoi il devient indispensable dans le cadre nouveau dans lequel nous vivons (voir PV, chap. I, sect. iii, parag. 2 : « Le rôle nouveau du savoir dans la morale »). Son impératif catégorique demande d'inclure comme co-objet de tout vouloir légitime l'intégrité future de l'homme ; et de fait, dans la mesure où cette intégrité dépend à bien des égards de l'environnement naturel,

---

juridico-politique, et les limites, du fait que les macro-agents ne sont rien d'autre que des constructions que collectivement, les agents authentiques – les personnes physiques – se donnent pour organiser leur existence. Pour la réflexion morale, soutiendrons-nous, les macro-agents ne sont que le reflet d'un raccourci devenu coutumier.

de nombreux thèmes environnementaux figurent dans *Le Principe responsabilité* : ce sont en effet des prérequis essentiels de l'intégrité future de l'homme.

### Les devoirs négatifs

Certes, il s'agit ici de vouloir ce qui se situe dans l'ordre de l'abstention : pour en rester à notre exemple, limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, c'est brûler moins de combustible fossile. « Vouloir », alors que le vouloir a un rapport avec son objet qui n'est pas le rapport causal ordinaire (où le vouloir porte sur une action en quelque sorte activement impliquée) ; « vouloir », alors qu'il s'agit seulement d'éviter à l'avenir des obstacles à la viabilité de l'humanité, et sans doute d'autres espèces et d'ensembles naturels complexes.

Est-ce un véritable problème ? Nous ne le croyons pas, car les devoirs négatifs nous sont familiers. Une bonne partie des devoirs que nous avons les uns à l'égard des autres sont de cette nature, des devoirs de non-interférence. Hans Jonas donne d'ailleurs des formulations de son impératif catégorique qui reflètent la dimension négative de ces devoirs :

« Agis de telle sorte que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une vie humaine authentique sur terre. » (*PV*, p. 36)

« Ne mets pas en péril les conditions de la continuation indéfinie de l'humanité sur terre. » (loc. cit.)

Il y a ici un devoir de non-interférence, que ne restituent pas complètement les exemples favorisés de Hans Jonas d'une responsabilité libérée des contraintes de la contemporanéité et de la réciprocité : les parents, les hommes d'Etat (« Parents et hommes d'Etat comme paradigmes éminents » de la responsabilité, *PV* IV.iii ; cf. aussi *TME*, p. 291-292). Avec toute son aversion pour le volontarisme utopiste, avec tout ce qu'il souligne sur la distance temporelle, Jonas est quand même guidé par une idée de devoir positif. Son œuvre, du fait d'une certaine exaltation, ne souligne peut-être pas encore assez combien nous ne pouvons pas réaliser (« activement ») ce qui est en jeu, combien la tâche est ici de ne pas empêcher, et que cependant s'y attache la même exigence morale.

### Deuxième difficulté : l'extension du champ de l'attention

La question de l'externalité doit être résolue, et Hans Jonas ne manque pas de l'intégrer à son plaidoyer en faveur d'une extension de l'éthique par l'extension du savoir. L'exigence de connaître les conséquences de nos actions manifeste notre ignorance initiale :

« La reconnaissance de l'ignorance constitue le revers de l'obligation de savoir et par là une partie intégrante de l'éthique, qui doit enseigner à notre puissance devenue démesurée une auto-surveillance de plus en plus nécessaire. » (*PV*, p. 28)

Hans Jonas souligne que nous partons d'un « écart entre la force de notre connaissance préalable des conséquences » de nos actions – extrêmement réduite – et « la puissance » de celles-ci. L'exigence de connaissance ne peut évidemment s'arrêter devant le phénomène de l'externalité, et *Le Principe responsabilité* illustre admirablement qu'il ne saurait exister à cet égard de droit à l'ignorance.

### Troisième difficulté : la tentation de l'autorité

Hans Jonas aborde cette difficulté en renvoyant la charge aux Etats sans chercher à la distribuer sur les individus :

« Il est manifeste que le nouvel impératif s'adresse beaucoup plus à la politique publique qu'à la conduite privée, celle-ci n'ayant pas la dimension causale à laquelle l'impératif peut s'appliquer. » (*PV*, p. 37 ; cf. aussi p. 2 et 76)

Le philosophe émet des doutes sur la capacité des gouvernements fondés sur la représentation des différents intérêts sociaux à affronter les questions qu'il soulève. Pour des raisons structurelles, les gouvernements ne pourraient s'attacher qu'aux intérêts situés dans le présent, et seraient incapables de prendre l'avenir en considération :

« Le futur n'est représenté dans aucune commission ; il n'est pas une force, qui puisse mettre son poids dans la balance. » (*PV*, p.55).

Dans ces conditions, la principale réponse de Hans Jonas est une sorte d'appel à une autorité forte mais bienveillante (*PV*, p. 55-56), appel que nous trouvons assez discutable. En effet, il est indispensable, pour que les législations possibles dans le domaine environnemental soient efficaces, que l'esprit en soit compris et accepté par tous. La seule machinerie des Etats – qui certes doit se mettre en mouvement – restera sans effet sur les processus physiques visés tant que le caractère infiniment distribué de l'origine des problèmes ne trouvera pas une réponse correspondante dans la spontanéité éthique de chacun, et sans doute aussi dans les mécanismes complexes de la décision politique décentralisée<sup>10</sup>. Peut-être l'auteur est-il imprégné de cet esprit orienté vers les macro-agents dont nous avons signalé plus haut les origines dans la problématique juridique du risque (cf. *TME*, p. 274-275, p. 296-298). Ajoutons que la vulnérabilité de la nature que souligne Hans Jonas (*PV*, chap. I, sect. iii, 1) n'est pas seulement un phénomène global. Si les impacts négatifs sont des effets globaux, la dégradation locale – il est vrai sans signification globale en elle-même – peut souvent être limitée par des initiatives extrêmement distribuées. Il y a place ici pour une sorte de pédagogie du « principe responsabilité ».

### Quatrième difficulté : trancher en dépit de l'incertitude

Nous pensons que Hans Jonas est extrêmement clair sur cette question, notamment dans la section sur « L'élément de pari dans l'action » (*PV* II.iii) . Dans l'intégration de l'incertitude à la perspective éthique, il fait valoir le principe de la priorité de la prévision pessimiste sur la prévision optimiste. C'est l'importance de l'enjeu qui en règle l'adoption, assimilable à ce qu'on appelle en théorie de la décision rationnelle le principe du *maximin*. Ce raisonnement dispose d'une base inductive dans une réflexion qu'il est facile de mener sur l'opposition des paris licites et illicites : les premiers ont un enjeu dont la perte serait acceptable, mais non les seconds. La conclusion de Hans Jonas est parfaitement ferme et sans doute caractéristique de son esprit anti-utopique : jamais l'existence ou l'essence de l'homme ne doivent être mises en jeu dans les paris de l'action humaine.

---

<sup>10</sup> Voir les observations de Tony Curzon Price sur les effets environnementaux de la démocratie participative. Cf. T. Curzon Price (1998).

## Conclusion

En conclusion, nous dirons éprouver de l'admiration pour *Le Principe responsabilité*, mais nous trouvons qu'il n'effectue pas suffisamment un retour réel sur le plan d'une éthique qui puisse être assumée personnellement – et bien sûr à partir de là diffuser dans la société. Hans Jonas semble souligner lui-même l'exigence d'un tel retour à la dernière page de son livre :

« La garde de l'héritage, comme préoccupation pour l'image de l'homme, et, prise négativement, comme sauvegarde de toute dégradation, est chose de tout instant. » (*PV*, p. 393)

L'esprit pourtant « inductif » de Hans Jonas devrait l'amener à reconnaître dans l'initiative distribuée et civiquement assumée une capacité de prendre en charge les problèmes qu'il décrit avec force. L'écho qu'a obtenu son ouvrage dans les vingt années qui nous séparent de sa publication montre que les individus autant que les Etats et les entreprises sont souvent aptes à assumer la haute responsabilité qu'il a mise en évidence.

Il faut encore souligner que la formation d'habitudes de vie compatibles avec le respect de l'impératif catégorique de Hans Jonas dépend étroitement de l'adoption distribuée dont nous avons parlé. Les effets d'externalité (2<sup>e</sup> difficulté) ne peuvent être éliminés, comme nous l'avons souligné. Mais la réponse à cette difficulté – si l'on ne veut pas s'enfoncer dans une sorte de rigorisme mesquin interférant avec la vie – consiste dans la formation de pratiques largement inconscientes mais susceptibles, dans les différents domaines des préoccupations environnementales, de limiter puis de réduire l'impact des activités humaines sur la nature. En se tournant vers une autorité politico-juridique accrue, appuyée sur la science, Hans Jonas sous-estime à notre sens la capacité de la société civile à prendre en charge les problèmes qu'il a décrits de façon si mémorable.

© Daniel Schulthess

[www.contrepointphilosophique.ch](http://www.contrepointphilosophique.ch)

Rubrique Ethique

Octobre 2004

## Références

Ulrich Beck (1986), *Risikogesellschaft*, Francfort s.M., Suhrkamp.

Richard Cornes et Todd Sandler (1986), *The Theory of Externalities, Publics Goods, and Club Goods*, Cambridge, Cambridge University Press.

Tony Curzon Price (1998), « How Beauty Can Survive », dans A. Barnett et R. Scruton (éd.), *Town and Country*, Londres, Cape, p. 59-68.

Hans Jonas (1979), *Das Prinzip Verantwortung : Versuch einer Ethik für die technologische Zivilisation*, Francfort s.M., Insel. (Nous citons dans l'édition parue ultérieurement chez Suhrkamp, plusieurs fois rééditée. Dans l'article, les références à cet ouvrage sont données avec l'abréviation *PV*.)

Hans Jonas (1985), *Technik, Medizin und Ethik*, Francfort s.M. (Dans l'article, les références à cet ouvrage sont données avec l'abréviation *TME*.)

Gilles J. Martin (1990), « Le risque, concept méconnu du droit économique », *Revue internationale de droit économique* 2, p. 173-203.

Daniel Schulthess (1996), « Contraintes globales et responsabilité individuelle », dans D. Schulthess (dir.), *La Nature : thèmes philosophiques, thèmes d'actualité – Actes du XXV<sup>e</sup> Congrès de l'ASPLF, Lausanne, 1994*, Lausanne, Cahiers de la Revue de théologie et de philosophie, p. 350-354.

Daniel Schulthess (2001), « Impacts agrégés et politique du risque environnemental », dans J.-P. Harpes et L.K. Sosoe (éd.), *La Démocratie en discussion*, Münster, LIT, p. 305-315.

David Wiggins (2000), « Nature, Respect for Nature, and the Human Scale of Values », *Proceedings of the Aristotelian Society* 100, p. 1-32.

Bernard Williams (1995), « Must a Concern for the Environment Be Centred on Human Beings ? » in *Making Sense of Humanity*, Cambridge, Cambridge University Press, p.233-240.